

---

### Le Mot du Maire

*L'année 2021 a débuté dans un climat de morosité, dû à la crise sanitaire persistante.*

*Les vaccinations de plus en plus nombreuses nous laissent espérer une amélioration probante...*

*Souhaitons que nos espoirs se réalisent pour que tous nous retrouvions une vie plus sereine et plus agréable.*

*Continuez d'être vigilants.*

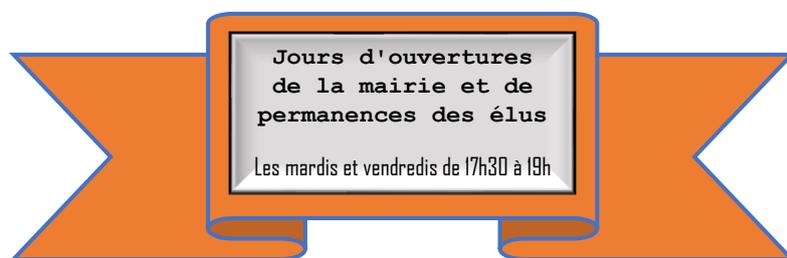
*Portez-vous bien.*

Le Maire  
Paul MERLIN

---

# Le T.S.E n°7

Avril 2021



Coordonnées de la mairie : 02.35.86.70.16 // 06-40-15-81-66 (Permanence)

[mairie.touffrevillesureu@wanadoo.fr](mailto:mairie.touffrevillesureu@wanadoo.fr)

[www.touffrevillesureu.fr](http://www.touffrevillesureu.fr)

### COVID-19

Voici un an que le virus a modifié nos habitudes de vie quotidienne et cela va se poursuivre en ce début d'année 2021. L'arrivée du vaccin et des beaux jours nous laissent espérer une sortie du tunnel.

Cependant, avec les variants de ce virus, les recommandations des gestes barrières sont plus que nécessaires à respecter. C'est pourquoi nous privilégions les prises de RDV et le contact téléphonique ou électronique avec la mairie

pour vous aider dans vos démarches administratives ou répondre à vos interrogations diverses.

Prenez soin de vous, dans l'attente de vous retrouver le plus rapidement possible.

## Camping Municipal « Les Acacias »



Les nouvelles parcelles du camping ont été arborées et répertoriées pour rendre plus agréables et plus faciles leurs localisations. La mise en place d'une protection aux arbustes a été nécessaire pour les sauvegarder.



Afin de renforcer la sécurité des alvéoles situées à proximité du talus, un nettoyage a été réalisé. L'abattage des arbres a permis d'en faire profiter, les habitants intéressés par une vente du bois récupéré.

### RADAR PÉDAGOGIQUE

Pour évaluer la vitesse des véhicules qui traversent notre village, un radar pédagogique a été installé, par la DDR, à deux endroits différents du centre bourg (rue de la Vallée-Maladrerie) pendant un mois pour chaque emplacement.

Les constatations apportent les précisions suivantes sur 34 jours.

Rue de la Vallée : 10740 véhicules entrent dans le bourg et 9941 en sortent, soit plus de 300/jour.

- La vitesse moyenne relevée est de 45,26 km/h pour les entrants et 47,66 km/h pour les sortants (malgré quelques pointes au-dessus de 100 km/h).

Rue de la Maladrerie : 6405 véhicules entrants et 7772 sortants sur 31 jours.

- La vitesse relevée est de 35,65 km/h sens entrant et 39,19 km/h sens sortant (malgré quelques pointes à plus de 90km/h).

Suite à ces constatations, il en ressort qu'en moyenne la majorité des usagers qui traversent notre agglomération respectent la réglementation (60 à 70%)

Le relevé restant démontre que beaucoup (30%) sont entre 50 et 70 km/h.

- Une vingtaine de passages, sur le mois, aussi bien en entrée qu'en sortie, se situe au-dessus de 110 km/h.

La conclusion de ce bilan prouve que malgré une majorité de conducteurs raisonnables, quelques inconscients perturbent les statistiques et renforcent le danger, sans pour autant nécessiter la réflexion d'une étude d'aménagement sécuritaire. Par contre des contrôles de vitesse inopinés peuvent être sollicités.

Un bilan identique est envisagé pour le hameau de LITTEVILLE.



**RAPPEL**

HORAIRES AUTORISES POUR L'UTILISATION  
DES MATERIELS BRUYANTS

**RAPPEL**



Références :

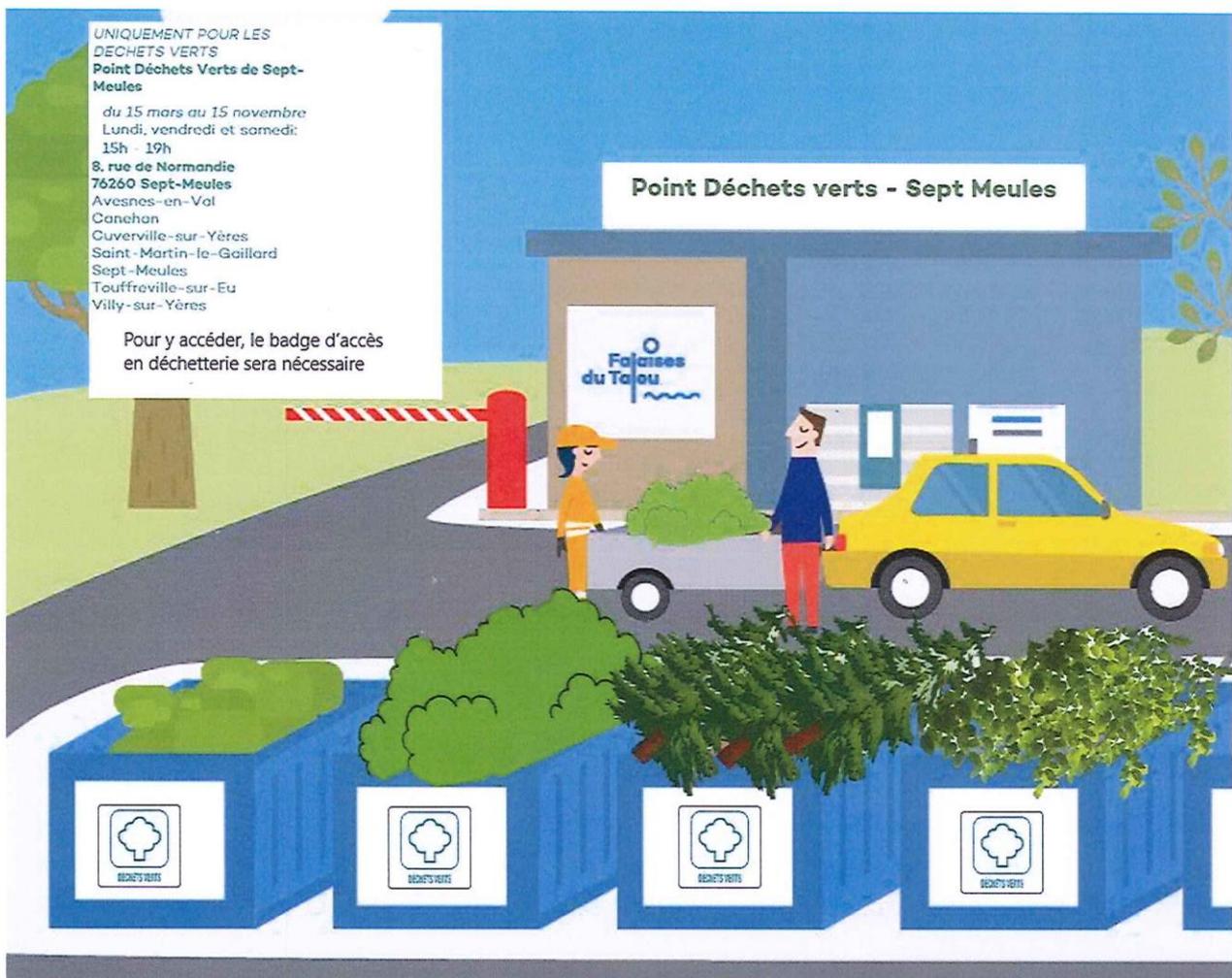
- Arrêté de la Direction de la Santé Publique du Département de la Seine-Maritime en date du 16 octobre 2017.
- Circulaire relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts en date du 18 novembre 2011.

Conformément aux arrêtés cités en référence, les horaires d'utilisation des matériels bruyants (tondeuses, Taille-Haies...), sont à respecter dans les conditions suivantes :

Jours ouvrables : De 8h à 12h et de 14h à 20h  
Samedi : De 9h à 12h et de 14h30 à 19h  
Dimanche et jours fériés : De 10h à 12h

POINT DECHETS VERTS A SEPT-MEULES

Depuis la mi-mars, le point « déchets VERTS » de Sept-Meules est accessible conformément au tableau ci-dessous, celui de St Martin en Campagne est toujours disponible.



## ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

DIMANCHE 20 ET 27 JUIN 2021

Les élections départementales et régionales 2021 se dérouleront en même temps le dimanche 20 juin 2021 pour le 1<sup>er</sup> tour et le dimanche 27 juin 2021 pour le second tour. En raison du contexte sanitaire et afin de faciliter l'organisation de ces deux scrutins :

**le bureau de vote de la commune sera exceptionnellement déplacé à la salle des fêtes « Maurice MICOLAU », 1 impasse des Acacias, 76910 TOUFFREVILLE SUR EU.**

*Les électeurs devront se munir d'un masque aux abords et dans le bureau de vote ainsi qu'un stylo personnel (bleu ou noir) pour l'émargement afin de limiter au maximum les risques de contamination.*

Nous rappelons aux habitants qui ne sont pas encore inscrits sur la liste électorale qu'ils ont jusqu'au vendredi **14 mai 2021**, afin de pouvoir voter à ces élections.

### INFORMATIONS DIVERSES

**I/ ECLAIRAGE PUBLIC** : Au cours de l'année 2020, la municipalité a fait couper son éclairage public lors du 1<sup>er</sup> confinement (Mars) pour une durée de 6 mois. Le bilan réalisé fait ressortir un gain de consommation de 7000 kWh (ce qui représente 700 € de réduction sur la facture). Cette année nous avons réitéré l'opération pour les mêmes raisons (confinement – journée plus longue).

**II/ PUCAGE DES CHATS** : Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le décret n°2020-1625 oblige les propriétaires de chat né après le 1<sup>er</sup> janvier 2012 à faire identifier l'animal par un procédé agréé par la loi sous peine de sanction.

**III/ RESEAUX D'ASSAINISSEMENT** : Les réseaux d'assainissement collectifs de la commune servent à l'évacuation des eaux usées uniquement, il est fréquemment retrouvé par les techniciens divers corps étrangers (lingettes, coton-tige...) qui obstruent et créent un dysfonctionnement des pompes d'aspiration. Nous comptons sur la civilité de tous afin d'éviter ces problèmes récurrents. Les habitants qui ne sont pas raccordés à l'assainissement collectif et qui sont concernés pour la réhabilitation de leur installation ont été destinataires d'un courrier du SIEA. Deux options s'offrent à eux : ACCEPTER ou REFUSER la convention proposée. Pensez à y répondre (pour ceux qui sont concernés)

**IV/ PLAN LOCAL D'URBANISME** : Le règlement du PLU est mis à disposition du public, en mairie, pour consultation depuis le lundi 12 avril 2021, après prise de RDV.

**VI/ TAXES LOCALES 2021** : A compter de 2021, afin de compenser la perte de la taxe d'habitation pour les communes, le taux appliqué par le département sur la taxe foncière bâtie sera ajouté à celui de la commune. Ce changement de taux n'a aucune incidence sur le montant de cet impôt (en 2020 : commune 19,28%, département : 25,36% ; en 2021 : commune 44,64%). Le Département ne touchera plus cette taxe versée entièrement à la commune.

**VII/ SALLE DES FETES** : Le conseil municipal a décidé lors de la dernière réunion du conseil municipal de créer un tarif de location préférentiel pour les habitants de la commune (week-end : 200€, une journée : 100 €, journée supplémentaire : 50 €, vin d'honneur : 50 €)

**VIII/ CAMPING MUNICIPAL** : Une page Facebook a été créée pour notre camping. N'hésitez pas à la consulter et à la partager pour le faire connaître.

<https://www.facebook.com/camping.municipal.acacias.touffrevillesureu>